

Envoyé en préfecture le 20/11/2024

Reçu en préfecture le 20/11/2024

Publié le

ID : 064-266401405-20241118-18112024DCA01-DE



Extrait du registre des délibérations

Du Conseil d'Administration Du Centre Communal d'Action Sociale De la Commune de BRISCOUS

Séance du 18 novembre 2024

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres ayant donné procuration : 0

Convocation adressée le 14/11/2024
Affichée le 14/11/2024

L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit du mois de novembre à 18h30, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Briscous s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à salle de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Pascal JOCOU Président.

Présents : Marie DASSÉ, Joséphine HILLON, Pascal JOCOU, Isabelle LABBAT, Annie LAGRENADE, Patricia LARRONDE, Annie LARROUTURE, Jorge RAMIREZ, Véronique SANCHEZ, Stéphanie SIBERCHICOT, Bernadette SUHAS.

Absents ou excusés : 0

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut donc valablement délibérer

Secrétaire de séance : Stéphanie SIBERCHICOT

DCA 01 : Election du Vice-président

M. Pascal JOCOU informe le Conseil d'Administration que le Maire est Président de droit du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui comprend en nombre égal 5 membres élus au sein du Conseil Municipal et 5 membres nommés par le Maire, ne siégeant pas au Conseil Municipal et représentant des associations œuvrant en direction des personnes âgées, des personnes handicapées et dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Pour assurer le fonctionnement de cette instance, le Conseil d'administration est invité à désigner son (sa) Vice-président (e) pour accomplir, en cas d'empêchement du Président, tous les actes relatifs aux missions et domaines de compétence du Centre Communal d'Action Sociale, conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Après appel à candidature, seule Mme Patricia LARRONDE, fait acte de candidature.

M. Le Président fait procéder au vote au scrutin secret, conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Envoyé en préfecture le 20/11/2024

Reçu en préfecture le 20/11/2024

Publié le

ID : 064-266401405-20241118-18112024DCA01-DE

SLOW

Résultats du vote :

Votants : 11

Exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Votes pour : 11

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Est élue Vice-présidente : Mme Patricia LARRONDE.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

C.C.A.S BRISCOUS

MAIRIE

64240 BRISCOUS

Tél : 05 59 31 78 34

Le Président,

Pascal JOCOU

